

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2014



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 14 mai 2014

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

SOMMAIRE

Décès d'anciens membres du Conseil	5
Nomination dans l'Ordre national de la Légion d'honneur	6
Démissions de membres du conseil économique social et environnemental	6
Cour des comptes	6
Visite de Mme Aung San Suu Kyi	6
Visite du chef Raoni	7
Conférence organisée par le CES européen.....	7
Pétition pour le Voilier du futur	7
Projets de partenariat avec le CESE	7
Colloques.....	8
Travaux sur les bétons Perret.....	8
Projet de résolution.....	8
Saisines	9
Étude.....	9
Calendrier des assemblées plénières.....	10
L'ADAPTATION DE LA FRANCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE MONDIAL	11
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	11
DISCUSSION GÉNÉRALE.....	19
CFTC - Mme Parle	19
UNSA - Mme Dupuis	20
CGT - Mme Crosemarie	21
CGT-FO - Mme Baltazar.....	23
Entreprises - Mme Tissot-Colle.....	24
Personnalités qualifiées - Mme Meyer	25
Personnalités qualifiées - Mme Ricard	26
CFDT - M. Blanc.....	28
Coopération - M. Verdier	29
Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage	30
CFE-CGC - M. Artero	32
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin.....	33
Agriculture - M. Cochonneau	34
Environnement et nature & associations - M. Virlouvet	35
UNAF - Mme Basset.....	37
Mutualité - Mme Vion.....	38
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS	40

ANNEXE	43
Annexe : <i>La France face au changement climatique mondial</i> - Diaporama illustrant les propos de MM. Jean Jouzel et Antoine Bonduelle, rapporteurs.....	45

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. Mes chers collègues, je vous invite à saluer la mémoire de deux conseillers disparus.

Décès d'anciens membres du Conseil

M. le Président. Monsieur Michel Drancourt, est décédé le 6 avril 2014

Journaliste, économiste et industriel, il fût membre fondateur de l'Institut de l'entreprise, dont il a été le délégué général de 1976 à 1993.

Il a beaucoup œuvré à défendre l'image de l'entreprise et faire connaître la personnalité de leurs dirigeants. Il a écrit de nombreux ouvrages.

Nommé au Conseil économique et social de 1969 à 1974, au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence, il participa aux travaux de la section de l'industrie et du commerce et à la commission temporaire sur les problèmes de l'énergie. Il présenta deux rapports : le premier, intitulé *La recherche, ses besoins, ses ressources, le rôle de l'État* fût adopté en janvier 1971, et le second sur *L'équilibre économique des entreprises de Presse*, adopté en février 1974.

Il était officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite.

Nous avons aussi à déplorer le décès de Monsieur Raymond Desclaux, disparu le 29 avril 2014.

Il était directeur régional d'UTA à Tahiti, puis conseiller municipal de la Ville de Papeete.

Très impliqué dans la vie économique et politique de la Polynésie, il a œuvré pour la construction de logements sociaux en Polynésie, en qualité de Président de « *Fare de France* ». Il contribua activement en 1993 aux accords État/pays pour la mise en place du pacte de progrès consécutif à l'arrêt des essais nucléaires en Polynésie Française.

Nommé au conseil économique et social le 3 juin 1982, au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence, il fût membre du bureau de 1984 à 1987. Il participa aux travaux de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire, puis de la section des finances et de la section de l'agriculture et de l'alimentation.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre National du Mérite.

Je vous invite à respecter une minute de silence en leur mémoire.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Nomination dans l'Ordre national de la Légion d'honneur

M. le Président. Par décret du Président de la République, en date du 18 avril 2014, ont été nommés chevaliers dans l'Ordre national de la Légion d'honneur : M. Régis Hochart et M. Patrick Bailly, membres du Conseil économique, social et environnemental.

(Applaudissements)

M. le Président. A été promue officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, Mme Marie Favrot, personnalité associée au Conseil économique, social et environnemental.

Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires.

(Applaudissements)

Démissions de membres du conseil économique social et environnemental

M. le Président. Lors de sa réunion du mardi 13 mai 2013, le Bureau a enregistré la démission de Mme Dominique Hénon et de M. François Honoré, du groupe de la CFDT. Nous sommes en attente de la désignation de leurs remplaçants.

Cour des comptes

M. le Président. Ce matin, nous avons été reçus par la Cour des comptes qui nous a auditionnés et nous a fait part de ses observations provisoires. Après cette audition, la Cour devrait statuer et rendre un avis définitif. J'ai indiqué que j'organiserai un débat au bureau autour de ses conclusions.

Visite de Mme Aung San Suu Kyi

M. le Président. Nous avons reçu sur la visite de Mme Aung San Suu Kyi, qui a confirmé son souhait d'une coopération avec le CESE. Il faut savoir qu'en Birmanie le dialogue social n'existe pas. Nous l'avons reçue en présence de nombreux vice-présidents et membres du Bureau. Elle a manifesté l'intérêt d'une coopération avec le CESE. Par l'intermédiaire de M. l'Ambassadeur de France en Birmanie, nous lui avons indiqué à quel point nous étions disposés à envoyer, en fonction de ses centres d'intérêt sur le dialogue social et sur l'agriculture, les personnalités qui pourraient être à même de porter le mieux la parole du conseil économique social et environnemental.

Visite du chef Raoni

M. le Président. Mes chers collègues, je vous indique que nous recevons, le 4 juin prochain, le chef indien Raoni, qui sera en France et présentera un film au sein de cette enceinte. Je vous invite à venir l'entendre et à participer à ce débat. C'est sa tribune qui est un peu à l'origine de cette phrase : « *On entend toujours le bruit des arbres qui tombent, jamais celui des arbres qui poussent !* »

C'est un moment de philosophie extrêmement intéressant notamment sur la protection de la forêt.

Conférence organisée par le CES européen

M. le Président. Nous avons fait état, au Bureau, de la Conférence organisée par le Comité européen sur la participation accrue de la société civile organisée des régions ultrapériphériques, et qui fait écho à la résolution que vous avez adoptée hier.

Pétition pour le Voilier du futur

M. le Président. Nous avons aussi à saluer la pétition qui a été mise en ligne par notre collègue, Catherine Chabaud, pour le « *Voilier du futur* », dont il convient de saluer l'innovation dont elle est porteuse.

(Applaudissements)

Je vous invite à aller sur son site, à soutenir sa démarche parce que la France a besoin de rester en pointe sur l'innovation en matière maritime.

Projets de partenariat avec le CESE

M. le Président. Nous avons rencontré, en présence de M. Alain Delmas, et de M. Christophe Quarez, rapporteur de l'avis sur *L'Europe à la croisée des chemins*, M. Léglise-Costa, nouveau Secrétaire général pour les Affaires européennes et conseiller diplomatique à la présidence de la République, pour mettre en œuvre un partenariat actif et avoir une meilleure appréciation de la contribution du CESE sur le PNR.

Il nous a donné toutes les garanties pour mettre en place un partenariat actif sur ce sujet.

Colloques

M. le Président. Le Bureau a validé un colloque sur *L'inclusion sociale* autour de six expériences, organisé avec l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (Obiaçu). Je sais que Mme Prado et M. Fondard sont très sensibles à ce sujet. Il se déroulera le 18 septembre 2014.

Nous avons accepté un partenariat avec le premier Forum d'Avignon 100 % numérique, 100 % données culturelles, le 19 septembre 2014, pour conforter notre engagement sur l'ouverture de notre société au numérique.

Je vous rappelle que le CESE a accueilli le 9 mai Europa Nova et le Mouvement européen pour leur Forum annuel avec une forte participation, notamment des jeunes et des débats très riches sur l'Europe.

Travaux sur les bétons Perret

M. le Président. Ces événements devront être compatibles avec les travaux. Nous vous avons présenté un budget avec un programme d'investissement sur la réfection des bétons du Palais d'Iéna. Nous avons à réfléchir avec le Bureau, les Présidents de groupe, les présidents de section, la secrétaire générale, l'administration, la secrétaire générale, à toutes les alternatives possibles pour gêner le moins possible votre confort, optimiser les travaux de réfection et les travaux des sections.

Il est hors de question d'imaginer que l'opération concernant la réfection des bétons puisse fragiliser l'activité de notre Conseil et diminuer le confort de celles et ceux qui y participent, que ce soit les conseillers ou les agents. Au contraire, c'est une réfection gagnante-gagnante à laquelle nous allons vous demander de bien vouloir contribuer par vos réflexions.

Projet de résolution

M. le Président. Hier, le bureau a validé la résolution *Pour une Europe ultramarine*. Un petit-déjeuner presse s'est tenu ce matin. Nous la publierons au Journal Officiel avec une traduction en anglais.

Saisines

M. le Président. Le Bureau a décidé de confier deux saisines à la section de l'aménagement durable des territoires :

- *Tourisme et développement durable*, pour une présentation en assemblée plénière le 12 novembre 2014 ;
- *Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)*, pour une présentation en assemblée plénière le 25 mars 2015.

Sur une proposition commune - que le Bureau a tenu à saluer - entre la section de l'environnement et la section des affaires européennes et internationales, le bureau a décidé de répondre à leur demande et de leur confier respectivement deux saisines :

- *Vingt ans de lutte contre le changement climatique en France, bilan et perspectives des politiques publiques*, qui sera élaboré par la section de l'environnement et centré sur la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, qui viendra d'ailleurs compléter l'avis qui va vous être présenté cet après-midi ;
- *Les enjeux de la conférence Climat Paris 2015*, projet d'avis élaboré par la section des affaires européennes et internationales Il s'agit d'un avis de suite à celui élaboré par cette section et voté en plénière le 8 novembre 2011 sur les négociations climatiques internationales dans le cadre de la Conférence de Durban.

Ces deux avis seront présentés conjointement en assemblée plénière à la fin du premier trimestre 2015 et nous aurons donc là aussi une approche cohérente et convergente des deux sections.

Enfin, sur proposition de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, le bureau lui a confié l'élaboration de deux projets d'avis intitulés :

- *Les données numériques, un enjeu d'éducation et de citoyenneté* ;
- *La pédagogie numérique, un défi pour l'enseignement supérieur*.

Ces deux projets d'avis seraient présentés en assemblée plénière le 10 décembre 2014 pour le premier sujet et le 24 février 2015 pour le second.

Étude

M. le Président. Mes chers collègues, Le 8 avril dernier, le Bureau n'avait pu statuer sur l'adoption de l'étude sur *Évaluation économique de l'apport des politiques « diversité » à la compétitivité de l'entreprise* ainsi que sur la demande de changement de titre considérant que cette étude comportait des préconisations ou recommandations qui ne sauraient engager notre Assemblée.

La section des activités économiques ayant apporté à cette étude les modifications souhaitées, le bureau a adopté ce jour l'étude présentée par Mme Sonia Hamoudi sans aucune opposition, avec cinq abstentions ; elle sera donc présentée en séance plénière.

Calendrier des assemblées plénières

M. le Président. Le calendrier des prochaines assemblées plénières sera diffusé dans les jours qui viennent.

À la demande de la section du travail et de l'emploi, l'examen du projet d'avis sur *Le dialogue social* est reporté au 10 juin.

Nous aurons à vous confirmer rapidement si la séance du 27 mai est supprimée. Pour l'instant, elle est toujours en interrogation puisque nous avons la perspective d'un débat d'actualité.

Voilà les informations que je souhaitais vous donner, consécutives aux décisions prises par le Bureau hier.

Je salue la présence au banc du gouvernement et du parlement de Mme Evelyne Didier, Vice-présidente de la commission du développement durable du Sénat et sénatrice de Meurthe-et-Moselle. Nous voulons vous remercier de votre participation, Madame. Nous avons eu un déjeuner en commun, avec la présidente de la section de l'environnement, Mme Anne-Marie Ducroux, et les deux rapporteurs, MM. Jouzel et Bonduelle, et il est important que nous puissions envisager un partenariat encore plus actif sur ces enjeux qui vous intéressent.

Mes chers collègues, je vous précise que M. Jean-Pierre Giran, membre des groupes d'étude Parcs nationaux et régionaux et protection et développement du littoral de l'Assemblée nationale et député du Var devrait nous rejoindre.

Je salue la présence en tribune d'honneur de représentants des CESR de Haute-Normandie et Lorraine. Nous sommes ravis de les saluer.

(Applaudissements)

L'ADAPTATION DE LA FRANCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE MONDIAL

M. le Président. Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre assemblée plénière prévoit l'examen du projet d'avis sur *L'adaptation de la France au changement climatique mondial*, présenté par MM. Jouzel et Bonduelle, rapporteurs au nom de la section de l'environnement, présidée par Mme Ducroux.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Sans plus tarder, j'invite à la tribune MM. Jean Jouzel et Antoine Bonduelle, rapporteurs

Messieurs les rapporteurs, vous avez la parole.

M. Bonduelle, rapporteur. Merci, Monsieur le Président.

Madame la présidente de la section de l'environnement, Madame la sénatrice, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, Chers amis, je vous propose de commencer par un petit film qui présente notre thème.

(Projection d'une vidéo)

M. Jouzel, rapporteur. Monsieur le Président, Chers collègues, je m'associe aux salutations du Président Delevoye en début de séance. Cette vidéo nous montre clairement ce vers quoi nous souhaitons ne pas aller.

Il est très clair que le scénario 4 - évoqué par Jean-François Soussana dans cette interview - est celui vers lequel nous allons de façon très claire si aucune mesure n'est prise pour lutter contre le réchauffement climatique (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Ce scénario émetteur, j'espère que nous pourrions l'éviter et aller vers un scénario moins émetteur qui nous permettrait de ne pas dépasser « + 2 degrés », en moyenne globale, d'ici à la fin du siècle. On comprend bien, même de façon intuitive, qu'il sera plus facile de s'adapter à un réchauffement de 2/3 degrés qu'à un réchauffement de 4/5 degrés.

Schématiquement, nous pouvons estimer que, dans le scénario le plus émetteur, nous risquerions - au cours de la deuxième partie du XXI^{ème} siècle - d'avoir, parfois, des étés extrêmes de 7 à 8 degrés plus chauds qu'un été normal du XX^{ème} siècle. Je rappelle simplement que, en 2003 - année de la canicule européenne - l'été a été entre 3 et 4 degrés plus chaud qu'un été normal du XX^{ème} siècle ; un été, comme celui de 2003, deviendrait la norme à partir de 2050.

Mais je veux souligner que, même si l'on se place dans le cadre du scénario le moins émetteur, celui de gauche, à l'horizon 2035, soit les trente prochaines années, nous aurons à nous adapter à un réchauffement climatique qui, à l'horizon 2050, risque d'être de l'ordre de 1 degré (cela sera variable suivant les régions).

Même si nous sommes capables de lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle nationale, mais surtout internationale, nous devons donc nous adapter à un réchauffement climatique dans un futur assez proche.

Le projet d'avis que nous vous présentons cet après-midi, se place dans la continuité du rapport du GIEC, évoqué dans cette vidéo. Le deuxième volet du rapport du GIEC a été rendu public il y a un mois et adopté à Yokohama, malgré cette difficulté que nous avons à « réduire l'incertitude » ; c'est bien évidemment un problème que nous rencontrons aussi en France. Il y a cette nécessité de regarder le court terme et le long terme, de tenir compte des échelles de temps et de tous les risques qui se conjuguent : dégradation des systèmes terrestres, urbanisation des zones côtières et, plus généralement, vulnérabilité croissante de nos sociétés.

Bien sûr, tous les milieux naturels risquent d'être affectés par ces problèmes de réchauffement climatique : atteinte à la biodiversité - avec en particulier les problèmes de précipitations et d'inondations - dégradation des systèmes terrestres, mais également impact sur les systèmes marins, en particulier les coraux et les espèces associées ; en effet, un phénomène important commence à émerger : l'acidification de l'océan.

De même, tous les systèmes agricoles seront touchés et si quelques bénéfiques peuvent être tirés du réchauffement - je me place ici au niveau planétaire, bien sûr - par exemple, l'extension de cultures vers le nord, ils seront vraiment minimes par rapport aux désastres auxquels nous risquons de devoir faire face.

En Europe, nous ne sommes pas, *a priori*, les plus menacés par les premiers effets négatifs du réchauffement climatique. Il nous sera moins compliqué de nous adapter ; mais il y aura quand même des incidences sur la santé humaine, une élévation du niveau des mers dans certaines régions et des problèmes pour les écosystèmes naturels et la biodiversité.

Ce sont des changements auxquels nous devons faire face dès à présent en ayant une vraie vision de l'avenir. Même s'il faut tenir compte de ces échelles de temps, le message est bien que, si l'on veut s'adapter, c'est maintenant qu'il faut anticiper.

M. Bonduelle. Notre projet d'avis est plein de sigles, plein d'expressions - et nous en avons déjà retiré beaucoup - qui peuvent dérouter.

Donc je vous propose de ne retenir que 3 mots : l'adaptation, l'atténuation et la vulnérabilité.

L'adaptation, c'est notre choix de faire face à un changement inéluctable, car déjà engagé par nos émissions du siècle dernier.

C'est aussi une démarche de préparation contre un réchauffement plus important encore que les deux degrés qu'on a considérés à Copenhague comme le maximum tolérable par la communauté internationale.

L'atténuation, c'est la prévention, l'action de limiter nos émissions de gaz à effet de serre pour empêcher que le réchauffement devienne plus irréversible et plus dangereux.

À Paris, l'an prochain, pour la 21^{ème} Conférence, on va surtout parler de l'atténuation.

Il reste la vulnérabilité.

Pour expliquer ce concept, nous devons faire appel à l'histoire de nos sociétés, à la géographie, à l'économie, autant qu'au climat et aux sciences physiques. Un exemple très frappant de vulnérabilité est celui du delta de l'Yser et de l'Aa, rivière favorite des cruciverbistes, qui coule depuis le Pas-de-Calais vers la Mer du Nord. Ce delta englobe environ 500 000 habitants dont les agglomérations de Calais, de Dunkerque et un morceau de Flandre occidentale en Belgique. Toute cette zone se trouve sous le niveau des marées hautes.

À la fin de la période romaine, la mer s'est retirée ; les moines ont accéléré ce mouvement en créant ce qu'on appelle un polder, à la place des marécages, comme en Angleterre et aux Pays-Bas. Depuis cette époque, les eaux de pluie s'écoulent à marée basse par des portes d'eau, des écluses et des canaux circulaires qu'on appelle les wateringues. En 1169, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, unifie la mission d'assèchement par un édit qui est encore en vigueur de nos jours, qui donne l'obligation aux propriétaires de payer l'entretien du système.

Napoléon complète le dispositif et depuis, les agriculteurs et les habitants reçoivent une feuille d'impôt spéciale pour payer le drainage des eaux. Oui, à côté de votre feuille de « taxe d'habitation » vous recevez une feuille d'impôt « Wateringues » qui finance la protection collective.

C'est donc une organisation millénaire qui a permis à cette région, non seulement, de vivre hors d'eau, mais aussi de prospérer, de développer ses techniques, ses villes.

Mais 800 ans d'organisation collective sont désormais remis en cause. Les pluies sont plus soudaines, la diminution des haies et des zones humides plus ont en amont du delta ont accéléré les écoulements de pluie.

Selon le responsable du schéma des eaux de l'Aa que nous avons auditionné, la monoculture du blé d'une part et la disparition des zones humides d'autre part ont accéléré le mouvement.

En 1953 quand des inondations ont détruit une partie des Pays-Bas et fait de nombreux morts, nos voisins ont lancé un immense chantier, pendant 30 années, pour faire face à la montée de la mer et à l'irruption des eaux.

En France, le drame a été évité, mais on a alors créé un système de pompe depuis la plaine maritime vers la mer. En effet, de plus en plus, les écluses ne suffisent plus à rejeter l'eau douce vers la mer par gravité. Avec la montée des océans, on prévoit déjà que la majorité des eaux des rivières pourrait être pompée vers la mer.

Aujourd'hui, le problème est que les constructions se sont multipliées dans les villages et dans les banlieues, parfois de façon anarchique. Cela va jusqu'à un lotissement installé dans une cuvette sous le niveau de la mer, juste derrière le cordon des dunes. L'hiver dernier, dix mètres de dunes ont été arrachés par la tempête. Alors, imaginez quand l'eau aura monté d'un demi-mètre ou d'un mètre.

Le conflit d'intérêt n'est pas loin quand, dans un autre village, on a construit des centaines de maisons par moins deux mètres d'altitude. Le sous-préfet dit : « *Je ne peux rien faire, les études n'ont pas été faites et, surtout, le recours juridique est impossible car dans notre droit français ce sont les inondations du passé qui nous guident, ce ne sont pas les risques du futur* ».

Le vous ai raconté cette histoire, car je suis né sur un quai de l'Aa, à Saint-Omer, dans le Pas-de-Calais, quasiment au niveau de la mer. Mais on retrouve ces histoires dans toute la France, dans tous les estuaires, près de tous les grands fleuves, dans les milieux montagnards, dans les garrigues méditerranéenne, etc. Partout, on vit dans un milieu naturel avec une économie qui en dépend. Partout, les milieux sont menacés et parfois détruits par l'artificialisation, l'étalement urbain. La cohésion sociale et le sens du bien collectif à long terme se sont un peu érodés avec une économie, ou une agriculture, qui voit parfois à court terme.

Les exemples abondent et j'en prendrai un autre qui nous a frappés particulièrement lors des auditions de notre section. En outre-mer, les phénomènes climatiques sont déjà violents et vont s'aggraver. Vous y trouvez un système de santé pas toujours à la hauteur du besoin, des conditions économiques difficiles. Dans de nombreux endroits, l'urbanisation littorale est un peu anarchique, parfois beaucoup. Résultat, la mangrove s'est érodée et a, parfois, été remplacée par des constructions habitées par des populations parfois précarisées.

On peut frémir en pensant aux dégâts que des cyclones importants pourront faire dans un avenir proche ou lointain.

Les changements climatiques arrivent sur nos territoires et nous sommes vulnérables, et ce, pour trois raisons que notre projet d'avis développe et qui sont trois balises à retenir.

Tout d'abord, les phénomènes climatiques qui augmentent le risque qui s'aggrave.

Ensuite, nos installations économiques, nos villes, notre richesse et notre population qui se sont dangereusement rapprochés de la mer.

Enfin, l'organisation de notre société peu propice aux solidarités et à un fonctionnement à la fois collectif et autonome.

La précarité et le chômage s'ajoutent à cela, qui interdisent de penser à l'avenir.

Le point essentiel, c'est l'organisation collective, celle qui a permis au Bangladesh, l'un des pays les plus pauvres parmi les pauvres, de diviser par 10 ses victimes voire par 100 lorsque qu'il y a un cyclone, en alertant, en organisant la population, en se préparant au pire avec des moyens dérisoires. Il n'y a plus 100 000 morts, il y a 100 morts.

Nous avons appris en 2003, au prix de 15 000 morts, ce que serait une canicule sérieuse. Cela nous fait réfléchir à ce que serait une France où les villes subiront plusieurs canicules, et ce, plusieurs fois par décennie. En très grande partie, ce sont des mesures d'alerte, d'organisation des professionnels mais aussi de toute la société qui sont efficaces. C'est la solidarité, la cohésion sociale, la connaissance collective et une vision de l'avenir qui feront la différence.

Pour voir les choses de façon plus positive, s'adapter, c'est avant tout un projet collectif pour nos territoires, nos entreprises, notre société en général puisque l'adaptation suppose d'être organisé et de penser un avenir commun.

M. Jouzel. La France compte, parmi les premiers pays à s'être préoccupé de l'adaptation au réchauffement climatique. On le doit à l'initiative en particulier de Paul Vergès qui, au début des années 2000, a été à l'origine de la création de l'Observatoire national des effets sur le réchauffement climatique (ONERC) et je suis très heureux de saluer ici Nicolas Bériot, son secrétaire général actuel.

Une des missions de l'ONERC est l'adaptation. Cette observatoire a joué un rôle clé dans la mise sur pied du plan national d'adaptation au changement climatique qui a été voté en 2011, au terme d'une large concertation de type Grenelle. J'ai été moi-même très fortement impliqué dans ce processus, étant responsable d'un des groupes de travail. Cela a abouti à une série de recommandations qui ont servi de base à la réalisation du PNACC. Ce plan très cohérent est maintenant en place. Il fonctionne sur la base d'objectifs très clairs, qui concernent tous les aspects du vivant, les infrastructures les plus vulnérables... Une vingtaine de secteurs ont été ciblés avec des recommandations concrètes, et toujours cette idée impérieuse qu'il faut approfondir les connaissances, définir des méthodologies vis-à-vis de l'adaptation dans les politiques publiques, renforcer l'observation et l'alerte.

L'idée de notre projet d'avis n'est pas de refaire le monde, mais de voir comment certains aspects réglementaires, notamment au niveau régional, pourraient être améliorés. Les recommandations de ce projet d'avis sont, je crois, importantes.

Parce que nous pensons que ce sont des problèmes fondamentaux, nous avons souhaité centrer notre projet d'avis sur le vivant, avec toute une série de recommandations : dans le domaine de la santé, vis-à-vis des plans nationaux santé-environnement, qui doivent absolument prendre en compte le changement climatique, dans le domaine de l'agriculture, sous toutes ses formes - la viticulture, l'agriculture plus traditionnelle, la forêt, qui, toutes, doivent déjà se

préoccuper du réchauffement climatique et prendre des mesures - pour la biodiversité, les écosystèmes en général, qu'ils soient terrestres ou marins.

Nous avons souhaité insister sur la nécessité d'une continuité écologique, qui est probablement la meilleure garantie vis-à-vis du réchauffement climatique, mais également sur la nécessité de tenir compte de ces difficultés très spécifiques auxquelles nous aurons à faire face concernant la mer et les océans, à la fois à cause du réchauffement des eaux de surface, mais aussi - nous en avons déjà parlé - de la dégradation des récifs coralliens, des mangroves ; une attention particulière doit leur être apportée pour qu'ils puissent s'adapter et ce n'est pas simple.

Nous formulons également plusieurs recommandations dans un domaine qui m'est très cher, celui de la recherche. Je suis moi-même chercheur sur l'évolution du climat ; ces aspects climatiques m'ont toujours intéressé. Il est important d'avoir une véritable synergie - à tous les niveaux, national, local ou régional... - entre notre communauté scientifique et les décideurs, en particulier politiques.

Par exemple, vous avez vu à l'écran des projections climatiques, fruit de modélisations de deux groupes de recherche français, l'institut Pierre Simon Laplace et Météo France. Il est essentiel que nous puissions poursuivre ces efforts : ils sont nécessaires et revêtent une grande importance. Mais, l'idée est aussi d'aller au-delà, c'est-à-dire ne pas se borner à fournir des scénarios. Il faut aussi les mettre à disposition.

Par ailleurs, il convient de ne pas limiter la réflexion et les investigations aux questions de température, de précipitations, mais d'aborder, dans une perspective pluridisciplinaire, les aspects relatifs à la santé, aux écosystèmes, aux dimensions économiques, sociales, en prenant en compte tous les impacts auxquels il va falloir faire face et répondre.

Ces secteurs devront donc être examinés à la lumière de ces nouveaux problèmes posés par le réchauffement climatique. Cela va jusqu'au sens social et à la philosophie, avec une interdisciplinarité qui doit réellement irriguer l'ensemble.

Nous formulons également des recommandations plus spécifiques, mais vous les verrez dans le projet, sur la thématique santé-environnement, la recherche, ainsi que sur le domaine agricole.

Ce qui est important, c'est qu'il nous faut vraiment intégrer - dès maintenant - l'idée que nous allons devoir vivre dans un environnement qui va changer, en particulier à cause de ce réchauffement climatique, dont nous espérons qu'il va être limité de façon que nous puissions nous y adapter.

M. Bonduelle. Nous arrivons, en conclusion de notre présentation, à la partie la plus prescriptive du projet d'avis. Nous avons insisté sur l'importance considérable de la partie animation, compréhension du public, des secteurs professionnels, de leur implication, l'implication des collectivités, face à un avenir très différent d'aujourd'hui et un peu lourd de menaces.

L'adaptation, prise très en amont et non subie, peut devenir une opportunité, parce qu'elle demande une cohésion sociale, une organisation collective et une vision de l'avenir qui encouragent l'autonomie locale. Plus de délibérations et d'échanges pour déterminer l'intérêt général, et plus de vision collective de l'avenir des territoires, des professions ou des milieux naturels, voilà des objectifs qui pourront faire consensus dans notre assemblée comme ils l'ont fait dans notre section.

Nous avons vu aussi que la planification du futur, sous contrainte des changements climatiques, ne peut plus se référer exclusivement au passé. Des références climatiques issues de la science la plus récente, et réalisées à l'échelle régionale ou par ensemble climatique, devront devenir la source des règles et des normes de l'adaptation, malgré les incertitudes qui restent.

De nos débats, il ressort aussi que l'adaptation est une fonction essentielle des pouvoirs publics et de l'État, qui peut être déléguée aux régions et aux collectivités, mais il s'agit en effet d'abord de coordonner l'atténuation et l'adaptation à tous les niveaux, de définir un cadre national d'action, notamment d'engagements, d'assurer une équité territoriale et sociale, de garantir la solidarité de la Nation face aux risques et aux crises majeures, de répartir clairement et lisiblement les compétences et les responsabilités. Même mobilisée, notre société garde ses contradictions. Il faut donc identifier les intérêts divergents, les contradictions en présence, et c'est un préalable pour l'élaboration d'une planification plus prescriptive.

De façon plus précise, au niveau régional et territorial, le projet d'avis s'inscrit résolument dans le cadre de schémas réglementaires État-régions.

Ce sont en particulier les schémas régionaux climat, air, énergie (SRCAE, ou plus familièrement les «schreks»), qui sont déjà des textes réglementaires conjoints entre l'État et la région, mais qui doivent encore étoffer leur fondement d'étude et de connaissance d'une part, de concertation d'autre part, pour devenir plus prescriptifs.

Maintenant, au niveau local, ce sont des plans climat locaux opérationnels qui devront se généraliser, centrés sur les intercommunalités de taille pertinente. Ici, le projet d'avis remarque que le système actuel est quand même très compliqué, et pas toujours cohérent du point de vue des niveaux de décisions, de la géographie, de l'ambition collective ou encore de la nature des documents. Il est donc nécessaire que ce dispositif soit ambitieux, transparent dans ses fondements, et qu'il maille tout le territoire.

Notre projet d'avis propose enfin de ne pas négliger l'évaluation des plans : il faut pouvoir revenir dessus et vérifier que cela rend bien le service pour lequel on a rédigé le texte.

Enfin, toute une partie du projet d'avis parle de la mise à jour des plans de la sécurité civile. Nous avons des catastrophes, parfois très importantes et tout cela doit maintenant tenir compte des questions d'adaptation et de climat futur.

Les connaissances disponibles sur ces climats futurs et leurs impacts doivent être intégrées lors de la prise de décision sur les projets, les plans, les programmes de prévention, etc. L'adaptation au réchauffement climatique impose de développer dès maintenant aussi une véritable culture du risque dans la population, et donc de la sécurité civile, incluant les citoyens.

Le projet souhaite aussi que les professionnels de l'assurance mettent en place des signaux incitatifs et participent à une éducation collective sur l'adaptation au climat futur, en se basant sur les références climatiques des territoires dont nous avons besoin, pour qu'il y ait une rationalité dans le système.

Enfin, face à un monde où les catastrophes augmentent en fréquence et en dommages, il est essentiel de développer la solidarité : entre régions, entre villages, entre territoires, entre professionnels, et avec le reste du monde.

Nous tenons ainsi à souligner que pour l'outre-mer, compte tenu de l'ampleur des défis actuels et prochains, l'effort de solidarité nationale reste primordial.

À Paris l'an prochain, à l'occasion de la Cop 21, l'adaptation sera invitée. Dans les textes en débat, on en parle avant tout pour le financement d'actions pour les pays les plus démunis, par la cartographie, la recherche agronomique, le soutien à l'organisation, à la planification.

Cette question d'adaptation sera aussi présente pour montrer que la France prend au sérieux la question climatique, et qu'elle regarde en face l'avenir. Ce projet d'avis veut y contribuer.

Quelques remerciements, qui vont d'abord à Dominique Meyer, de l'académie des sciences, professeur de médecine, et qui a engagé ce travail sur l'avis «adaptation», mais n'a pas pu le poursuivre à son terme.

Les personnalités auditionnées également ont éclairé la section et nos travaux dans tous les champs que nous souhaitons explorer : des scientifiques, des hauts fonctionnaires, des entrepreneurs, des praticiens du climat dans les régions, qui ont tous pris dans leurs agendas surchargés. Merci, vraiment, à eux.

Merci aussi à la section de l'environnement, où nos collègues ont été très à l'écoute et nous ont poussés à rendre intelligible un thème pas toujours facile.

De même, merci à notre présidente, Anne-Marie Ducroux, qui a participé à tous le processus, à sa façon dynamique, parfois exigeante mais toujours pertinente.

Merci à l'équipe administrative, Serge Peron, Didier Mariani, Julie Nérovique.

Merci aussi aux attachées de nos groupes respectifs, Julie et Ozgöl, qui ont aussi contribué à faire avancer tout cela.

Enfin merci à l'équipe communication et technique pour leur contribution.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci. Peut-être pourriez-vous, Jean ou Antoine, donner un petit mot d'explication sur cette cartographie qui figurera en couverture de cet avis ?

M. Jouzel. Ce sont des simulations du climat en France, publié dans un rapport dont j'avais la charge. Le visuel est facile à appréhender : plus la couleur est « rouge foncé », plus l'augmentation des températures est forte. Le message de ces graphiques est simple : nous espérons rester dans la partie haute de ces graphiques - donc, avec des réchauffements limités - mais, et c'est cela qui est fondamental, même si nous réussissons à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de façon drastique, il nous faudra nous adapter aux réchauffements climatiques.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Parle, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Parle

Mme Parle. L'adaptation de la France au changement climatique est un enjeu vital du 21^{ème} siècle afin de préserver nos sociétés, nos jeunes et nos générations futures.

Pour la CFTC, la France ne pourra pas, seule, résoudre ce problème. L'Europe, le monde devront prendre toutes leurs responsabilités.

Les effets du changement climatique sont désormais connus : vagues de chaleur et de sécheresse extrêmes provoquant des incendies, des fortes pluies, entraînant des inondations, absences de récoltes, déplacement des populations...

Agir est impératif et le projet d'avis propose, pour le groupe de la CFTC, des pistes intéressantes.

La CFTC soutient la coopération et le partenariat entre toutes les collectivités afin d'impulser les débats et les études.

Si nous voulons que la population soit attentive à l'adaptation, il faut l'associer au débat en permanence. Elle sera plus sensibilisée à tous les changements et pourra éventuellement les anticiper.

Nous avons vu que le vivant sera particulièrement concerné.

Les enjeux environnementaux sont majeurs et ont déjà des incidences fortes sur la santé des populations, sur leur sécurité, sur leur mode de vie. Ce n'est donc pas un sujet réservé aux experts, dont nous discutons, mais d'un problème existentiel qui nous concerne tous.

En conséquence, le secteur santé doit se mobiliser dès à présent, en intégrant le changement climatique à la formation initiale et continue des professionnels.

La population augmentant, les besoins alimentaires vont s'accroître. L'agriculture devra intégrer cette problématique en renforçant la recherche pour anticiper les évolutions à venir des maladies et réaffirmer l'objectif de sécurité alimentaire. Le dispositif actuel doit évoluer pour améliorer la fertilité des sols en diminuant les intrants.

Préserver davantage la biodiversité et la qualité de l'eau. Mais il faut diversifier les productions pour sécuriser davantage les exploitations et donc l'emploi.

Le décalage des dates de récolte des fruits et celui des vendanges posent le problème de la disponibilité de la main-d'œuvre.

Dans l'industrie, c'est l'économie circulaire - qui réutilise les matières premières - qui doit devenir le fil conducteur.

Le réchauffement climatique aura aussi des conséquences sur la vie professionnelle, la CFTC, comme le CESE, demande que des études socio-économiques et environnementales soient conduites afin d'adapter les risques ou opportunités pour l'industrie française.

L'implication de tous les acteurs dans les entreprises est essentielle pour mettre en place une évaluation et des indices de vulnérabilité systématique.

Pour toutes ces raisons, la CFTC votera ce projet d'avis et remercie les rapporteurs.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, pour l'UNSA il est effectivement urgent de s'adapter au changement climatique et nous partageons les constats du projet d'avis qui montrent la gravité de la situation et la nécessité d'élaborer une politique climatique ambitieuse pour réduire la vulnérabilité des territoires dans un contexte où les impacts du changement climatiques ne pourront plus être intégralement évités.

Cette incertitude sur les effets climatiques est une variable clé dans l'élaboration de toute stratégie des politiques d'adaptations climatiques. Nous partageons aussi les propositions préconisées par le projet d'avis pour répondre aux attentes des parties prenantes dans les territoires et nous souhaitons que leur mise en œuvre soit plus contraignante qu'incitative.

Cette nouvelle gouvernance doit intégrer deux axes de temps :

- sur le court terme, avec le développement de l'innovation et de la démarche de l'écoconception dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie, de l'adaptation thermique des bâtiments, de la mise en place de nouvelles normes de construction ;

- sur le long terme, en mettant en place une communication large qui passera par un système éducatif non seulement informel, comme l'éducation populaire, mais aussi formelle intégrant l'éducation du climat dans les programmes scolaires des sciences de la vie et de la terre. Il faut aussi informer les salariés dans les entreprises à travers les CHSCT.

Pour l'UNSA, l'articulation entre les différentes propositions du projet d'avis et leur harmonisation doit être accompagnée par la mise en place de mécanismes d'évaluation. Ils permettent le suivi et sont le garant de la réactivité et de l'efficacité car ils contribuent à l'amélioration de la performance des actions dans le temps.

L'État doit jouer son rôle de régulateur dans un cadre de référence défini par des normes internationales car l'adaptation climatique de la France doit se situer à une échelle suffisamment globale pour résoudre les problèmes dus aux conséquences des changements climatiques. Il reste à définir les moyens financiers à engager pour la mise en œuvre effective des propositions préconisées par le projet d'avis.

L'UNSA votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Crosemarie, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Crosemarie

Mme Crosemarie. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Mesdames Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs, alors que les changements climatiques liés aux activités humaines commencent à être perceptibles dans la vie quotidienne, en métropole comme en outre-mer, chacun peut mesurer la difficulté politique à changer de logique économique et à prendre des mesures concrètes et contraignantes pour limiter, dès à présent, les émissions de gaz à effet de serre.

Aussi, cette inaction politique conduit à devoir envisager dès à présent - et malgré les incertitudes existantes - des stratégies d'adaptation car les changements climatiques auront des conséquences dans tous les domaines économiques et impacteront fortement la vie des populations.

C'est donc tout le mérite du projet d'avis présenté aujourd'hui par Jean Jouzel et André Bonduelle de présenter des propositions pour sensibiliser et accélérer l'organisation de la société française dans sa diversité, en anticipant et en planifiant les changements de demain.

Le projet d'avis met donc l'accent sur le développement des connaissances pour comprendre les menaces, développer des services climatiques qui permettraient d'apprécier les vulnérabilités des activités économiques et de la société aux changements climatiques.

Au moment où la politique gouvernementale ne prône que l'austérité et la réduction des budgets publics, le projet d'avis, lui, souligne l'intérêt de développer la recherche fondamentale. Par exemple, sur les réponses des écosystèmes terrestres à des augmentations de la sécheresse ou à des modifications des régimes de pluie.

Il note aussi le besoin de clarifier les conséquences des changements climatiques en milieu urbain en combinant les approches de vulnérabilité telles que vieillissement de la population, maladies respiratoires liées aux pollutions, allergies... combinées au choix d'urbanisme et aux normes des techniques des équipements et constructions.

Il recommande aussi de renforcer les études sur l'adaptation aux nouveaux risques sanitaires. Il s'agit, comme l'indique le projet d'avis - et la CGT partage cette idée - d'intégrer l'adaptation dans l'avenir économique sans négliger le devenir des hommes et des femmes.

Pour concrétiser et impliquer le plus grand nombre, ce projet nous propose de généraliser des démarches initiées par certaines régions qui ont demandé aux équipes scientifiques d'apporter leur contribution sur les scénarios prévisibles.

La région Aquitaine s'est ainsi appuyée sur le diagnostic scientifique pour intégrer dans les politiques publiques une climato-conditionnalité. La connaissance régionale permet de mieux cerner les différents enjeux en termes de santé publique, de biodiversité et de l'ensemble des activités économiques ; nous citons plus particulièrement l'agriculture, la forêt et la mer.

Reste selon nous à mieux associer les différents acteurs en territoire, notamment les organisations syndicales de salariés.

Pour autant, cette approche régionale n'est pas déconnectée d'une impulsion d'actions et de solidarité au niveau national qui nous semble essentielle. Les changements climatiques représentent un défi pour les territoires métropolitains, encore plus pour territoires ultramarins impliquant cette solidarité nationale. Nous apprécions positivement cette demande d'une réflexion d'ensemble sur les rôles respectifs des différents acteurs : puissance publique d'un côté (puissance publique, État et collectivités) – garants, selon nous, de la cohésion sociale - et acteurs privés de l'autre, dont les assureurs.

Pour toutes ces raisons, la CGT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

(Le Président Delevoye quitte l'hémicycle. Mme Dupuis le remplace à la Présidence de séance)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Baltazar, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Baltazar

Mme Baltazar. Le climat est en perpétuel changement. Depuis l'ère industrielle la terre connaît un processus d'accélération du réchauffement dont l'ampleur comporte des conséquences notables et peut-être brutales sur les ressources en eau, la production agricole, l'habitat des populations ainsi que sur la biodiversité. Les travaux des scientifiques et les controverses suscitées par leur publication ont permis de progresser dans la connaissance des phénomènes climatiques. À chaque rapport du GIEC, le degré d'incertitude d'un réchauffement climatique semble se réduire, et même si l'avenir n'est pas encore tracé de manière certaine, on reste dans une trajectoire vraisemblable de réchauffement.

Pour Force ouvrière, la climatologie n'emporte pas une « vision partagée » ; c'est une science qui repose sur des faits qui doivent être examinés, questionnés et débattus. Il s'agit de permettre une appropriation par les citoyens des éléments de connaissance nécessaires pour ouvrir et nourrir le débat et afin d'opérer les bons choix stratégiques, de prendre les décisions politiques adéquates de prévention et d'adaptation. L'enjeu étant planétaire, les sociétés doivent notamment décider, dans le cadre d'une collaboration mondiale, des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, mises en cause dans le processus de réchauffement.

Force-ouvrière est favorable à la poursuite des études destinées à constituer le socle de connaissances notamment à comprendre les mécanismes du climat, le rôle des gaz à effets de serre... Tout ceci est nécessaire pour bâtir les prévisions d'évolution, d'envisager les impacts, de dresser les cartes des zones à risques et de manière générale à examiner les opportunités que pourrait créer un radoucissement climatique.

Force ouvrière n'est pas opposée à ce que soient également développées les recherches relatives au piégeage et au stockage du carbone ainsi qu'aux technologies d'atténuation des taux de gaz à effet de serre, de maîtrise des gaspillages énergétiques par la recherche de l'efficacité ainsi qu'aux techniques possibles de modification artificielle du climat.

Enfin, le projet d'avis pose la région comme lieu « naturel » pour planifier les réponses aux menaces climatiques. Force ouvrière tient à rappeler que l'État national, garant de l'intérêt général, doit rester l'acteur central, le pilote de la collecte des informations, de la réflexion, de l'élaboration des stratégies d'atténuation et d'adaptation, de la planification et le coordinateur de la mise en œuvre. Ce rôle de pièce maîtresse de la sphère publique, rendu nécessaire aussi par les besoins de financement des mesures d'action, n'exclut pas la concertation, la coopération avec les différentes collectivités territoriales et les associations locales.

En conclusion, face aux répercussions économiques et sociales à venir, sans une mobilisation nationale, le groupe FO soutient les pistes de réflexion proposées par le projet d'avis et votera ce texte.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Tissot-Colle, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Tissot-Colle

Mme Tissot-Colle. Monsieur le président, Chers rapporteurs, Chers collègues, notre assemblée examine aujourd'hui un projet d'avis qui nous paraît s'inscrire particulièrement dans la mission du CESE.

En effet, il s'agit à la fois d'analyser une problématique majeure pour l'avenir de notre pays et de notre planète et de faire des propositions qui - aussi réalistes que prospectives - doivent, pour certaines d'entre elles, être mises en œuvre rapidement et pour d'autres se déployer dans la durée, au fil du temps.

Les changements climatiques sont une réalité. Nous devons agir autant que faire se peut pour en limiter la portée. Ces actions de lutte sont complexes et, dans le meilleur des cas, n'empêcheront pas la survenue d'impacts significatifs à moyen et long terme dans nos modes de vie.

C'est bien dès aujourd'hui qu'il faut penser à s'adapter et c'est l'objectif majeur du travail qui nous est proposé par les rapporteurs dont nous saluons la compétence, la sérénité durant les débats et l'esprit positif qui a régné. Inscrivant sa réflexion dans la logique d'avis rendus précédemment par la section de l'environnement en matière d'énergie et de climat, le projet d'avis s'est focalisé sur l'adaptation du vivant en matière de recommandations et sur une interpellation des pouvoirs publics.

Le premier défi est d'envergure : il s'agit de créer une vision partagée de l'action climatique au niveau territorial approprié, c'est-à-dire - comme nous l'avons déjà recommandé dans l'avis sur la transition énergétique - essentiellement le niveau régional. La manière dont les climats vont évoluer, les impacts que nous ressentirons, particulièrement dans les pays tempérés, dans les années à venir, restent empreints de grandes incertitudes. Le premier enjeu est bien d'établir entre tous les acteurs, publics et privés, professionnels et simples citoyens, une vision partagée permettant de prendre des décisions et de les mettre en œuvre.

En tant qu'entreprises, nous soutenons cette démarche pragmatique. Nous notons d'ailleurs positivement que certains acteurs économiques ont commencé à intégrer ces problématiques. Qu'il s'agisse de santé, d'agriculture, de forêt, de biodiversité, d'océan ou de pêche, le projet d'avis formule des recommandations sur la manière d'aborder cette question. Il propose ensuite de mieux coordonner les règles administratives de planification et d'action applicables aux territoires.

Nous soutenons cette approche et soulignons à quel point le travail effectué en section nous a permis de constater une pluralité de structures, d'acteurs, de documents administratifs (divers et complexes) sur lesquels, cela a été dit par Antoine Bonduelle, il convient de s'interroger et qu'il faudra rationaliser et simplifier.

Enfin, en s'attachant à recommander le développement de la connaissance tant fondamentale qu'appliquée sur les impacts des changements climatiques, le projet d'avis se montre cohérent avec nos réflexions antérieures sur le rôle essentiel de la R&D en matière d'énergie et de climat.

Le groupe des entreprises votera ce projet d'avis tout en appelant à la vigilance de tous sur le pragmatisme qui sera nécessaire dans sa mise en œuvre afin qu'il éclaire positivement l'action des pouvoirs publics, mais aussi des acteurs économiques.

Notre groupe considère que ce projet d'avis constitue une première étape. Il suggère que nous fassions à intervalles réguliers (tous les deux ou trois ans) le point sur les recommandations émises au regard de l'évolution des connaissances. Je ne doute pas d'inscrire ce souhait dans l'ADN de notre assemblée.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Meyer, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Meyer

Mme Meyer. Madame la présidente de la section de l'environnement, Chers rapporteurs, chers collègues, le défi mondial de maintenir la hausse moyenne des températures en deçà de deux degrés par rapport à l'ère préindustrielle exige une volonté sans précédent des nations les plus responsables des émissions de gaz à effet de serre (États-Unis, Chine, Inde et Union européenne).

Cependant, quel que soit son niveau, l'atténuation de ces émissions ne pourra suffire et chaque pays doit donc prendre des mesures pertinentes et contraignantes pour s'adapter.

Malgré l'immense travail réalisé par les laboratoires de recherche, il reste des marges d'incertitude sur la prévision du climat pour les prochaines décennies. C'est dire que l'on devra s'adapter dans l'incertitude, tant pour l'amplitude du réchauffement climatique que pour la fréquence, la durée et l'intensité des événements climatiques extrêmes.

En 2011, un plan national pour l'adaptation a été lancé. En mars 2014, le GIEC a publié le deuxième volet de son rapport. Je souhaite donc féliciter les rapporteurs ainsi que la présidente de la section d'avoir choisi le moment optimal pour rendre public ce projet d'avis qui décrit fort bien la complexité et l'ampleur des travaux à exécuter sur notre territoire, travaux mettant en œuvre, pour une

grande part, des procédés d'ingénierie. Je souscris dans ses grandes lignes à ce projet d'avis.

En France, il faut nous préparer à affronter plusieurs catégories de risques, bien identifiés dans le projet d'avis, comme des tempêtes, des inondations, des hausses de températures, des altérations de la qualité de l'air, des atteintes aux écosystèmes et à la biodiversité, donc à nos terroirs.

Tous ces événements entraîneront de plus en plus de dégradations du fonctionnement des grands systèmes de la vie quotidienne tels que la distribution d'eau potable, de nourriture, d'électricité, de gaz naturel, les télécommunications, les services de santé et de sécurité, les transports, l'habitat. La prise en compte simultanée des développements conjugués du dérèglement climatique et des évolutions économiques, sociales et démographiques est indispensable car tout ceci engendrera une hausse sensible des besoins de notre pays en énergie.

Le chapitre sur la recherche est remarquable. Il sera important de privilégier les mesures d'adaptation les plus utiles - quelles que soient les marges d'erreur des projections climatiques régionales sur lesquelles elles seront basées - en particulier celles concernant les écosystèmes, la biodiversité et donc la santé.

Les efforts de notre pays, collectifs et individuels, pour s'adapter progressivement au changement global, exigeront des innovations techniques, industrielles et agricoles mais aussi sociales comme le renforcement de la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

C'est dire que ces efforts nécessiteront des ressources adéquates et une convergence renforcée des liens entre science et société.

Je voterai ce projet d'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Ricard au nom du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Ricard

Mme Ricard. Madame la présidente, permettez-moi tout d'abord de remercier messieurs les rapporteurs, et l'ensemble de la section pour ce projet d'avis qui nous éclaire sur un sujet qui impacte déjà nos sociétés, et dont les évolutions futures seront selon toute vraisemblance décisives et sans appel pour bien des aspects de nos vies, de nos activités, des écosystèmes sur lesquels nous reposons et plus largement pour le vivant.

Certains trouveront sans doute le sujet du climat redondant, ici et ailleurs. À ceux-là je serais tentée de dire patience, cela ne fait que commencer... Les épisodes de cet hiver, l'apparition du mot « submersion » au bulletin météo, auront peut-être ébranlé les ultimes « climato-sceptiques ». Ils doivent entendre le rapport du GIEC, lequel confirme l'intensification de scénarii à venir.

Le temps de l'adaptation est venu et c'est tout le contenu de ce projet d'avis.

Cette adaptation nécessaire peut aussi être porteuse d'innovation et d'opportunité.

J'aimerais revenir sur quatre points.

Le territoire : ironie du calendrier, à l'heure où se redessine la carte administrative de la France, on remarque que c'est à l'échelle du territoire géo-climatique, dans sa réalité géographique et sa cohérence économique et environnementale, que l'on peut agir efficacement et durablement. Il sera sans doute plus difficile dans quelque temps de répondre tout à la fois dans une même région aux contraintes de l'enneigement des stations de sports d'hiver et à la submersion des plages.

La pêche : les poissons comme les hommes aiment le littoral. Les habitats et nurseries sont au plus près de nos activités ; zone fragile et fertile, le littoral est déjà une ligne de front climatique dans beaucoup de régions, en France et dans le monde.

Des ouvrages de défense nécessaires vont sans doute être décidés dans l'urgence - digues, ports, remblais - avec, à la clé, autant d'habitats naturels détruits. Il faudra les rendre bio compatibles pour les poissons si nous ne voulons pas ajouter à l'impact climatique, l'impact écologique et donc économique ; le génie écologique marin a de très beaux jours devant lui.

À la submersion des littoraux, il faut également ajouter l'acidification des mers et des océans et son probable impact sur la chaîne alimentaire marine, surtout dans les outremer. L'aquaculture durable et efficiente sera sans doute un secteur d'avenir ; les poissons d'élevage devront cependant être herbivores.

L'agriculture : sauf exception ou atteinte majeure, les écosystèmes sont résilients et s'adaptent en permanence ; leur stratégie sont la diversité, la symbiose, la mutualisation, et surtout l'optimisation.

La performance de la nature réside dans l'équilibre et non dans les excès ; les prairies sont plus résistantes à l'érosion que des sols nus et épuisés.

Il faudra sans doute, nous aussi, optimiser, avec moins d'eau, moins de chimie et moins de pétrole et surtout plus de bouches à nourrir. Certains ont déjà ouvert la voie. On parle de permaculture, ou bien d'agroforesterie. Qu'importe le nom, le principe est le même : laisser les sols couverts, réduire les surfaces, associer les variétés et les espèces.

C'est étonnamment productif. Cela bouscule des siècles de traditions et de dur labeur ; pourtant, maintenir cette capacité de résilience face à des modifications rapides du climat sera déterminante.

La recherche - fondamentale et appliquée, scientifique et technologique - est essentielle, voire *sine qua none*, pour nous adapter à l'évolution inévitable de notre écosphère.

Un colloque au Collège de France avait pour thème « *L'homme pourra-t-il s'adapter à lui-même ?* ». Inquiétante question. La réponse est dans les mains de notre génération, ici et maintenant.

J'aime à croire que la nature et le vivant, que l'on a si longtemps redoutés, puis inlassablement combattus tout au long de notre évolution, pourrait - si on leur accordait le bénéfice de la compétence, et on avait la volonté de les étudier plus avant - nous inspirer et nous accompagner sur la voie de la durabilité et de la résilience.

Je voterais ce projet d'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à M. Blanc, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Blanc

M. Blanc. Madame la présidente, Madame la sénatrice, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, nous tenons à l'affirmer d'emblée : la CFDT votera ce projet d'avis car nous partageons les objectifs des rapporteurs, leur analyse et l'ensemble des préconisations.

Face à un environnement changeant, le GIEC considère que nous n'avons pas d'autre choix que de nous adapter afin d'atténuer les effets néfastes, mais aussi d'exploiter les opportunités bénéfiques. Ces considérations ont prévalu dans le projet d'avis et la CFDT les partage.

Aucune voix ne doit manquer aujourd'hui, car, comme chacun le sait, il y a urgence à agir pour protéger le vivant, et plus particulièrement protéger l'homme de lui-même.

C'est sur ce dernier point que nous souhaitons nous arrêter. Même s'il subsiste encore quelques détracteurs, il est reconnu mondialement que l'activité humaine est la cause des changements climatiques déjà perceptibles. L'humanité est donc face à deux responsabilités.

La première est de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique à 2 degrés Celsius. C'est tout l'enjeu des négociations de la COP 21 de 2015 à Paris. Le projet de loi de programmation sur la transition énergétique doit pleinement s'inscrire dans cet objectif.

La seconde est d'agir dès aujourd'hui afin de s'adapter à cet environnement changeant. La CFDT y voit quatre raisons majeures.

La raison économique : ces trente dernières années ont été dominées par une vision à court terme, le financier prenant même le pas sur l'économique. S'adapter au monde de demain doit conduire à une véritable rupture et redonner ainsi toute sa place à une vision à long terme que réclame notamment l'adaptation au changement climatique.

Une raison environnementale : s'adapter, c'est reconsidérer les liens entre l'humanité et son environnement. Il ne s'agit pas d'arrêter les activités humaines. Il s'agit de faire autrement afin de ne pas renouveler nos exactions à l'encontre de la nature.

Une raison sociale : s'adapter, c'est changer nos modes de production et de consommation et, dans ces domaines, tous les secteurs d'activité, qu'ils soient privés ou publics, sont concernés. Ce qui est en jeu, c'est notre capacité collective à gérer les mutations professionnelles induites de manière intelligente dans l'intérêt de tous.

Une raison sociétale : face au chômage qui gangrène notre société et fragilise notre démocratie, nous ne voulons pas laisser des dettes sociale et environnementale à nos descendants. Le CESE ne cesse de le clamer depuis le début de la mandature : s'adapter au changement climatique mondial revient à construire un nouveau projet de société.

Pour la CFDT ce projet d'avis est un appel. Un appel à agir pour construire une nouvelle société. Un appel à considérer l'adaptation non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité. Une opportunité que nous devons saisir.

La CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à M. Verdier, au nom du groupe de la Coopération.

Coopération - M. Verdier

M. Verdier. Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, un réchauffement moyen de 2 degrés d'ici la fin du siècle, une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, des risques accrus d'inondation et de sécheresse, les prévisions mondiales du dernier rapport du GIEC soulignent que tous les secteurs économiques seront affectés par le changement climatique, et ceci, dans la plupart des cas, d'une façon négative.

Le périmètre de notre saisine n'inclut pas tous les secteurs de l'économie et notamment parmi les plus concernés : le logement, l'urbanisme, les transports. Nous avons eu l'occasion de le dire ; mais il faut préciser que la qualité des travaux de la section d'une part, et le travail des rapporteurs d'autre part - l'ambiance sereine également - nous ont permis d'éviter que soit ciblés exclusivement un certain nombre de secteurs, en particulier, le monde rural ou l'agriculture.

Le groupe de la coopération votera ce projet d'avis puisque, globalement, sur un certain nombre de propositions, et eu égard au fait que l'on a pu discuter et faire des amendements, les propositions qui seront faites nous conviennent.

Cela dit, pour arriver aux aspects plus pragmatiques, je voudrais souligner un certain nombre de points. D'abord, il y a le facteur « incertitude ». Il est assez souligné dans le projet lui-même, ce qui doit nous amener à développer fortement les actions d'observation, notamment dans les régions. Il doit y avoir un effort accru dans ce domaine pour la recherche ; par exemple, l'importance de la recherche agronomique dans le secteur de l'agriculture.

Il y a aussi le facteur « temps ». On se situe dans le long terme alors que chacun sait qu'il y a à régler des aspects de conjoncture très graves pour la société et pour les citoyens.

La question de la mesure est également importante. Il s'agit du rapport coût/bénéfice des mesures d'adaptation. Il faut en effet sortir d'un certain nombre de discours catastrophiques. Sur le rapport du GIEC, nous avons eu l'occasion de le dire - en particulier sur ce qui touche à la forêt -, il a été indiqué un dépérissement général alors qu'en fait, et c'est déjà suffisamment grave, cela ne concerne que certaines essences. Il n'y a donc pas lieu d'en rajouter, nous semble-t-il.

À cet égard, d'ailleurs, il faut souligner que l'Europe, et plus particulièrement la France - qui bénéficie d'un climat tempéré -, sera moins impactée, moins durement, que d'autres régions du monde. D'ailleurs, de ce point de vue, l'impact sur les territoires de l'Outre-mer français exige évidemment une attention toute particulière et vous avez insisté sur ce point.

Mais tout cela ne doit pas nous amener à ne rien faire. Sur le plan stratégique, sur le plan politique, nous avons pris conscience, dans les entreprises - cela a déjà été dit tout à l'heure - qu'il s'agissait d'agir, c'est pourquoi nous soutenons globalement vos propositions, dans un esprit - et vous l'avez globalement accepté - de considérer que l'on doit être dans un souci de convaincre les acteurs plutôt que de les vaincre par des règles brutales.

Pour tout cela, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, je vous remercie de la qualité du travail et de la sérénité des débats.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à Mme Riquier-Sauvage, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage

Mme Riquier-Sauvage. Madame la présidente, Messieurs les rapporteurs, le projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui est important. Les phénomènes climatiques extrêmes, avec la récurrence de vagues de chaleur et de sécheresse, de précipitations et d'ouragans, impactent la planète tout entière, particulièrement depuis les années deux mille : pertes de récoltes, incendies, inondations, moindre rendement agricole, baisse des ressources halieutiques, mais aussi manque d'eau, allergies, pathologies parfois mortelles.

Ces conséquences calamiteuses ne devraient pas connaître de répit compte tenu des prévisions d'ici à la fin du siècle.

Tous les acteurs de la société, et plus généralement l'opinion publique, s'en émeuvent de plus en plus, considérant qu'il s'agit surtout d'un phénomène causé par des activités humaines. L'adaptation au changement climatique est devenue un enjeu essentiel.

La prise de conscience est réelle, mais la grande question demeure celle de la gestion de l'incertitude, car plus la variabilité climatique est grande, plus l'adaptation au changement climatique est difficile à anticiper. Des erreurs de mal-adaptation peuvent donc être commises ; il faut savoir arbitrer entre pro activité - anticiper le changement - et réactivité, limiter les impacts négatifs.

On le voit, la connaissance des impacts locaux liés aux changements climatiques et aux phénomènes qu'ils engendrent est indispensable à la construction d'une stratégie d'adaptation qui a besoin d'informations et de prévisions à mailles fines pour être véritablement efficace ; comme est indispensable la communication entre les scientifiques, les concepteurs et décideurs pour opérer des choix, par exemple, en matière d'infrastructures de transports, de génétique, de modification des normes.

L'État intègre de plus en plus l'évolution du climat dans les politiques de prévention des risques. Les collectivités locales et les élus - notamment ceux des zones à risque, comme le littoral - améliorent leurs connaissances sur les vulnérabilités, remettent à jour, pour certains, leur plan d'urbanisme ou adoptent des politiques d'aménagement du territoire qui s'imposent, mais dont le coût est souvent excessivement lourd à supporter.

Même si, de notre point de vue, le projet d'avis n'est pas allé assez loin en matière d'urbanisme, de logement et d'architecture, comme vous le soulignez, les entreprises d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage commencent, grâce à des approches transversales, à intégrer les questions d'atténuation, d'adaptation, notamment par une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Les donneurs d'ordres doivent les encourager en inscrivant ces objectifs dans leurs cahiers des charges avec les moyens adaptés. Des savoir-faire se développent tant au niveau de l'aménagement des villes que de la conception des bâtiments pour intégrer ces paramètres dans les projets afin de limiter les risques de sinistralité et de garantir une certaine qualité d'usage.

L'assurance est un secteur directement impacté par le changement climatique au travers de ses coûts humains, socioéconomiques et financiers ; il en est de même pour le secteur de la santé, qui justifie également une mobilisation générale de ces professionnels.

Mais, comment faire partager la perception des enjeux du changement climatique dans notre société autrement que par une approche réglementaire, normalisatrice, autoritaire ? La gestion des incertitudes dans laquelle il va falloir s'inscrire constitue un changement culturel très profond.

Le groupe des professions libérales adhère aux préconisations du projet d'avis et le votera.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. La parole est à M. Artero, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - M. Artero

M. Artero. Mesdames les présidentes, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, le changement climatique est inéluctable. Des incertitudes soulignées dans le rapport du GIEC de mars 2014 demeurent quant à son ampleur et ses effets. Incertitudes liées notamment aux politiques publiques en vue de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et du comportement des acteurs. Au-delà, et sans attendre, il convient de poursuivre et d'amplifier les mesures d'adaptation qui s'imposent.

Si les enquêtes et sondages montrent que nos concitoyens sont conscients qu'un changement climatique se profile d'ici à la fin du siècle, ils en mesurent mal l'impact sur leur quotidien, l'emploi, la santé.

Il importe donc de développer et vulgariser la recherche en ce sens afin d'anticiper et, ainsi, permettre de s'appropriier au plus vite les enjeux d'un tel bouleversement.

La CFE-CGC soutient pleinement les propositions du projet d'avis visant à développer la connaissance fondamentale et appliquée en la matière.

Concernant les entreprises, le projet d'avis fait référence, avec le volet d'adaptation des PCET, au rôle des CHSCT. La CFE-CGC réitère à cette occasion sa demande de création d'une commission du développement durable au sein des entreprises. Si le niveau local a toute sa pertinence - en particulier dans la mise en place des plans de formation afin d'adapter les compétences - le sujet, par son ampleur et ses conséquences, ne concerne pas seulement la santé des salariés, mais également la pérennité des activités, donc leur emploi.

Ceci impose, à notre sens, d'élargir le champ de concertation entre partenaires sociaux au plan national, au travers des filières ou des branches.

Les conséquences du changement climatique ne seront pas uniformes sur le territoire national. C'est donc bien régionalement qu'il convient de mettre en place des observatoires et de chercher les mesures les plus appropriées pour une vision et des actions partagées avec l'ensemble des acteurs. Néanmoins, nous restons attentifs aux responsabilités et pouvoirs des collectivités territoriales dans le projet d'évolution de ces dernières.

Cette nécessité est plus prégnante encore pour les collectivités ultramarines, qui devraient connaître des changements climatiques aux conséquences plus importantes qu'en métropole. La CFE-CGC rejoint les rapporteurs sur la nécessité d'un effort de solidarité accru entre les différentes collectivités. Néanmoins, ceci ne saurait occulter l'échelon national et européen, indispensable, pour la CFE-CGC, à la coordination des politiques publiques.

Nul doute que les différentes mesures destinées à limiter le réchauffement climatique et ses effets seront contraignantes pour tous. Si, *in fine*, les arbitrages devront être rendus, il demeure essentiel de privilégier la concertation le plus en amont possible avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour mémoire, nous rappellerons aussi les recommandations de l'avis il y a peu, par Mmes Hézard et Fargevieille, visant - à partir de la prise en compte de différents points de vue, dans les meilleures conditions possibles - à trouver collectivement les formes d'intérêt commun.

Les notions de vision partagée et d'implication de tous les acteurs étant au centre du projet d'avis, le groupe de la CFE-CGC le votera et remercie particulièrement les rapporteurs pour leur travail technique et compliqué et pour le management de ces débats qui n'était pas toujours facile. Merci.

(Applaudissements)

(M. Delevoye, Président, reprend sa place à la tribune)

M. le Président. La parole est à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Chaque seconde, près de 1,2 million de kilos de CO2 sont émis dans l'atmosphère. Comme nous sommes l'assemblée du long terme, nous avons envie de revenir en vidéo sur 800 000 années d'émission de CO2 dans l'atmosphère, démontrant l'impact de l'homme ces dernières années sur le réchauffement climatique.

(Diffusion d'une vidéo)

Huit cent mille années d'émission de gaz à effet de serre, on voit bien l'impact de l'homme aujourd'hui sur le réchauffement climatique.

Sans être catastrophique, l'homme a bien un rôle à jouer aujourd'hui pour s'adapter et atténuer le réchauffement climatique et le projet d'avis en fait bien le constat.

Il fait également le constat d'une très grande incertitude quant à l'ampleur des impacts, aux échelles qui seront concernées ou encore à la résilience des différents systèmes.

De ce double constat, il résulte la nécessité de se préparer, en rassemblant un maximum de connaissances et en acculturant, dès à présent la population, de la façon la plus large et la plus approfondie possible. La recherche et la mobilisation sont ainsi deux axes clés de ce projet d'avis.

S'adapter au réchauffement climatique, c'est un appel à revoir nos modèles de développement et notre modèle de société.

Il est suffisamment rare qu'un accent aussi fort soit mis sur la recherche pour le souligner. Notre groupe approuve particulièrement cet effort, alors que se profilent des gels budgétaires et des années blanches, sans recrutement, au CNRS.

Le projet d'avis met bien en évidence les enjeux d'équité territoriale et de solidarité auxquels nous devons répondre. Les coûts des politiques d'adaptation seront importants et la population doit être préparée à ces arbitrages financiers car, même si le coût de l'inaction est plus élevé, nous savons combien les

investissements de long terme, ceux pour lesquels l'issue est incertaine et ceux dont nous ne verrons pas nécessairement les fruits sont difficiles à initier et à défendre.

La construction d'une culture collective, que le projet d'avis appelle de ses vœux, doit ainsi constituer une priorité. Ainsi que nous l'avons évoqué dans nos travaux précédents sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, tous les moyens doivent être mobilisés pour ce travail d'appropriation, qu'il s'agisse des médias, des sciences participatives, de la vulgarisation des données scientifiques ou encore de la mobilisation des sciences humaines et sociales. Notre groupe tient d'ailleurs à souligner ici le rôle des associations d'éducation populaire qui - ayant déjà développé les techniques permettant d'associer tous les publics, y compris les plus précaires - auront toute leur place dans cette démarche collective.

Comme le disait Nelson Mandela, l'éducation est l'arme la plus puissante que vous puissiez utiliser pour changer le monde. Nous devons aujourd'hui nous en saisir pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur de ce projet d'avis et nous nous félicitons que le CESE travaille prochainement sur les questions d'atténuation et sur les négociations climatiques qui sont un enjeu fondamental pour notre génération et les générations futures.

M. le Président. Merci pour cette courbe très significative.

La parole est à M. Cochonneau, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Cochonneau

M. Cochonneau. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues, le groupe de l'agriculture a particulièrement apprécié l'état d'esprit qui a prévalu à nos travaux. Vous avez fait preuve, Messieurs les rapporteurs, d'ouverture d'esprit et d'attention pour l'ensemble des acteurs économiques. Votre optimisme est encourageant et doit nous inciter à aller plus loin.

Pour les développements touchant au secteur agricole, vous avez raison d'insister sur le nécessaire renforcement de la recherche et de l'innovation. Les organisations professionnelles, tout comme les agriculteurs eux-mêmes, sont tout à fait prêts, et ils le font d'ailleurs, à entendre, à diffuser et à mettre en place des méthodes nouvelles. L'agronomie, au sens noble du terme, doit rester le fondement du travail de l'exploitant agricole.

Pour cela, il faut encourager la mobilisation de l'ensemble du secteur, c'est-à-dire des agriculteurs eux-mêmes, mais également leurs partenaires économiques. Il faut que les changements soient compris par tous et surtout que leurs conséquences, notamment économiques, soient acceptées et intégrées.

Comme vous le soulignez à juste titre, les agriculteurs vivent avec l'incertitude, les aléas du climat, les variations de production. Cela ne signifie pas qu'ils sont prêts, tout comme leurs partenaires économiques, à affronter des

changements de plus grande ampleur. Ils ont besoin d'être accompagnés et soutenus face aux difficultés à venir.

Le groupe de l'agriculture approuve vos propositions pour que l'appropriation de cette nouvelle donne se fasse au plus près du terrain et que l'adaptation soit intégrée dans les politiques territoriales.

Par ailleurs, nous reconnaissons combien la question de la gestion de l'eau est centrale dans un projet d'adaptation au changement climatique. Il faut effectivement tout mettre en œuvre pour promouvoir une agriculture plus efficiente dans la consommation de l'eau. Des efforts importants ont été accomplis, il faut continuer dans cette voie en soutenant toutes les initiatives allant dans ce sens.

Le secteur agricole travaille constamment à une optimisation de l'eau, y compris bien entendu pour les systèmes d'irrigation. C'est une préoccupation quotidienne des agriculteurs. Nous sommes preneurs de toutes les solutions scientifiques et techniques qui pourront contribuer à cette optimisation.

Une politique de stockage intelligente des excès d'eau est de nature à limiter les dégâts des crues, tout en sécurisant les cultures en période sèche.

D'une manière générale, nous saluons les actions menées pour l'adaptation du secteur. Il faut toutefois prendre garde à ne pas les multiplier au risque de perdre toute efficacité. Se concentrer sur quelques points importants - comme peut l'être la gestion de l'eau - serait certainement plus efficace.

Le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce projet d'avis. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Virlouvét, au nom des groupes environnement et nature et associations.

Environnement et nature & associations - M. Virlouvét

M. Virlouvét. Mesdames, Messieurs, l'adaptation au changement climatique couvre un très vaste champ d'action.

Le projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui aborde cet enjeu par le prisme du vivant.

Comment faire face à l'acidification des océans ? Comment préparer la forêt et les espaces agricoles aux évolutions climatiques de demain ? Quelles actions développer sur les bassins hydrographiques quand le changement climatique accroît le risque de pollution ? Comment infléchir les politiques de santé ? Comment conserver et restaurer une biodiversité riche ?

Ce sont quelques-unes des questions majeures auxquelles répond ce projet d'avis en identifiant les actions engagées et les pistes possibles.

Plus qu'une adaptation à rechercher, il s'agit d'organiser collectivement la société pour son adaptabilité.

Plus que de résistance, il s'agit donc de résilience. Le préalable est la création d'une vision partagée et concertée de l'action climatique en région, tant les changements qu'implique l'adaptation sont importants, intimement liés aux réalités territoriales et susceptibles d'évoluer dans le temps.

Le changement climatique est une réalité déjà présente, particulièrement dans la zone tropicale et donc dans la majorité des territoires ultramarins, mais aussi dans les zones tempérées.

Ces effets vont, avec certitude, s'amplifier au cours du 21^{ème} siècle.

Le projet d'avis appelle donc à développer dès aujourd'hui des réponses à la hauteur de l'enjeu.

Le Plan national d'adaptation au changement climatique, adopté en 2010, est un premier pas, mais sa faible diffusion et l'hétérogénéité de la mobilisation qu'il a suscité en font un levier encore insuffisant.

Le projet d'avis recommande donc d'une part de renforcer la prise en compte de l'adaptation à l'échelle régionale et intercommunale, mais aussi, d'autre part, de renforcer les moyens consacrés à l'observation des effets du changement climatique.

Le projet d'avis pointe le manque d'évaluation des moyens financiers nécessaires à l'adaptation. Nos deux groupes insistent sur l'importance de cette évaluation et rappellent les conclusions du rapport Stern. Il est nécessaire d'anticiper et de mobiliser les financements dès aujourd'hui, car le coût de l'inaction serait beaucoup plus élevé.

Les pouvoirs publics prennent de plus en plus au sérieux les changements climatiques. Dans le siècle qui vient, la lutte contre les changements climatiques est appelée à devenir une de leurs missions essentielles. Nous souhaitons particulièrement insister sur certaines des préconisations.

D'abord, la planification régionale en matière d'adaptation doit être consolidée : le SRCAE doit se voir conforté comme un document de référence, faisant autorité notamment pour l'urbanisme et les continuités écologiques.

À l'échelle intercommunale, le volet «adaptation» doit aussi être étoffé dans les plans climat-énergie territoriaux, en cohérence avec les objectifs nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique.

L'approche sociétale des risques dits naturels a vocation à évoluer. Il s'agit d'anticiper l'augmentation de leur fréquence et de leur intensité, en limitant la vulnérabilité des territoires et en adaptant les dispositifs d'assurance et de réassurance.

Ensuite, le changement climatique aggrave la dégradation de la biodiversité. Il est donc nécessaire de prendre des mesures spécifiques de préservation, au premier rang desquelles le renforcement des continuités écologiques et la lutte contre les pollutions.

Pour anticiper l'ensemble des risques générés ou accrus par le changement climatique (canicules, inondations ou risques sanitaires), il est essentiel de s'appuyer sur des projections scientifiques plutôt que sur les seules références passées.

La science participative doit être développée, et les travaux scientifiques vulgarisés pour les professionnels et dans les territoires, afin de permettre l'information et l'appropriation de tous sur la question climatique et ses conséquences.

Le groupe des associations et le groupe environnement et nature soutiennent ce projet d'avis, complet, pertinent et de haut niveau. Nous le voterons avec conviction, en faisant le vœu qu'il interpelle à juste titre non seulement la société civile, mais aussi les pouvoirs publics.

Antoine, Jean, merci pour avoir fait œuvre de pédagogie au sein de la section, y compris au sein des membres du groupe environnement et nature.

La Cop 21 de 2015 est une échéance de la plus haute importance. Des choix majeurs vont être faits en matière d'atténuation et d'adaptation. Puissent les pistes avancées dans ce projet d'avis nourrir l'ambition d'une organisation collective, d'un changement des modes de vie effectif.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Basset

Mme Basset. Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le projet d'avis fait un point d'étape sur la situation et l'adaptation de la France au changement climatique. Cet état des lieux est précis et sans catastrophisme et invite ainsi chaque acteur, à son niveau, à s'inscrire dans une action collective pour construire les prochaines étapes.

Pour ce faire, le projet d'avis propose quelques pistes pour accélérer l'organisation de notre société face à un double péril, celui du réchauffement climatique, mais aussi celui de l'inaction ou de la passivité.

Le projet d'avis s'inscrit délibérément dans la voie de l'adaptation, sans nier la voie de l'atténuation. En effet, le climat dessine tout. Lorsqu'il évolue, il faut tout réinventer, l'habitat, les moyens de transport, les modes de culture... autant de domaines qui impactent le quotidien des familles et, encore plus durement, celui des familles plus vulnérables et plus précaires.

Pour autant, l'adaptation au changement climatique ne passera pas seulement par les améliorations apportées par les technologies, et il importe de guider, d'orienter l'action sur la demande. En effet, l'amélioration de l'efficacité énergétique et les changements de comportement sont essentiels pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Les comportements, les styles de vie et les cultures ont une influence sur l'utilisation de l'énergie. Les émissions peuvent baisser de façon importante en changeant les modes de production et de consommation. Il en va ainsi de la demande de mobilité, de la dépense énergétique chez soi, de la demande alimentaire ou encore de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le groupe de l'UNAF note dès lors avec intérêt les pistes tracées par le projet d'avis lorsqu'il est fait mention de la nécessité d'associer tous nos concitoyens. Pour ce faire, il faut que chacun puisse se représenter les conséquences des changements climatiques futurs de façon concrète, pour sa famille, sa profession, son environnement. Pour pousser plus loin l'adaptation au changement climatique, il faudra de plus en plus proposer à chacun des services et des informations concrètes.

Autre point qui retient l'attention du groupe de l'UNAF, l'action pédagogique en direction des populations, en particulier les plus exposées sur le court et le long terme.

Cette action de sensibilisation est d'autant plus importante pour les familles qu'elle leur donne les moyens d'évaluer l'ampleur du risque grâce à une déclinaison concrète des résultats scientifiques. Cette meilleure connaissance, même si elle garde une marge d'incertitude, permet d'éclairer les arbitrages financiers nécessaires dans les domaines du quotidien concernant l'habitat, les moyens de transport, etc.

Cette action passe dès l'enfance par l'éducation familiale et l'exemplarité. Dans ce cadre, les associations familiales, tout comme les associations d'éducation populaire, peuvent être des vecteurs intéressants de vulgarisation des enjeux et de l'adaptation au changement climatique.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, Messieurs les rapporteurs, pour le travail réalisé, et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - Mme Vion.

Mme Vion. Le groupe de la mutualité approuve l'initiative de la section environnement de traiter ce sujet majeur et passionnant.

Au-delà des enjeux qui font relativement consensus, la prise de conscience s'amorce. Mais malheureusement avec beaucoup de retard, trop lentement et sans réelle coordination.

La prise en compte de cette problématique doit être partagée par tous.

Prioritairement, par les politiques publiques nationales et territoriales pour lesquelles les impacts de leurs décisions sont conséquents. Mais pas seulement : nous sommes tous concernés et devons donc être tous partie prenante. Pour cela, il faut mettre en œuvre les moyens pour faciliter l'appropriation individuelle et collective tant au plan national que régional. Il faut également impérativement une cohérence d'ensemble entre les territoires.

Les préconisations du projet d'avis sont pragmatiques et nous les partageons. Nous soutenons le postulat de base sur la priorité donnée à la prévention sur tous les plans et pour tous les acteurs.

L'avis insiste sur la cohérence, la convergence et l'efficacité, mais également la nécessité d'une gouvernance forte et la mise en place d'une véritable politique de sécurité civile impliquant tous les acteurs.

Il est essentiel que les politiques d'aménagement du territoire, locales et nationales, soient revues en fonction des évolutions climatiques, traduites dans la réglementation et les directives.

Les pouvoirs publics doivent prendre la mesure de l'aide à apporter aux décideurs locaux, mais également aux assureurs. Le rôle de ces derniers ne se cantonne pas à la réparation. Disposant d'outils de projection, ils sont déjà très impliqués dans la prévention. Le métier de l'assurance se transforme avec la prise de position sur des risques nouveaux et la nécessité d'innovation.

La conception des projets doit être soutenue et encadrée. Capacité de prescription réglementaire sur les documents d'urbanisme, outils de financements rénovés pour répondre aux besoins de fonctionnement et d'investissement du territoire, surveillance sanitaire et écologique, R&D, diffusion d'information, normes et règlements, fiscalité, incitation par la certification, incitation publique à la coopération, règlement des conflits, restauration des capacités de tamponnement des eaux de surface, programmes d'actions et de prévention des inondations.

Différents outils et moyens existent déjà, d'autres restent à créer.

Le projet d'avis s'attache à traiter le sujet par les thématiques essentielles, dont la santé. C'est une question centrale qui ne doit pas être traitée à la marge.

L'adaptation au changement climatique doit s'attacher à maintenir les populations en bonne santé. Tous les éléments connus ne sont pas encore suffisamment approfondis. Certains phénomènes sont aggravés par l'augmentation de la circulation de la population favorisant le développement de certaines pathologies et épidémies. Dans certaines régions et territoires ultramarins, les structures sanitaires sont inadaptées à l'augmentation de la population ; les structures de proximité sont plutôt en régression sur la prévention et la protection infantile. Quid de la vaccination des enfants, mais aussi des adultes ?

Le risque de régression de la santé publique est important, il faut y veiller.

Prévention et adaptation : le projet d'avis donne de nombreuses clés pour y parvenir, nous le voterons.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a plus de demande d'intervention je déclare close la discussion générale.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, je vous rappelle qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par MM. Jouzel et Bonduelle. En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants 163
- Ont voté pour : 161
- Se sont abstenus : 2

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Nous félicitons nos deux rapporteurs et Anne-Marie Ducroux, présidente de la section de l'environnement, ainsi que l'ensemble de la section pour ce travail ; elle a mis en place des méthodes intéressantes de plateforme collaborative. Le CESE entend prendre toute sa place dans la préparation de la COP 21 de l'année prochaine, en France.

Mme la présidente, vous souhaitez intervenir.

Mme Ducroux, présidente de la section de l'environnement. Merci Monsieur le président. Ce vote est plus qu'un encouragement, il est stimulant. J'espère, et j'en formule le vœu, que ce soit de bon augure pour la prochaine saisine - que vous avez accepté hier en bureau - qui sera la suite logique et présentera les deux volets d'une action climatique. La pertinence d'un avis vaut par son contenu, par le vote et aussi par le tempo dans lequel il arrive. La section environnement a eu à cœur de produire avant la COP 21, début 2015 deux avis, l'un sur l'atténuation et l'autre sur l'adaptation. Nous sommes dans le bon timing.

Je remercie l'administration de la section qui est un point d'appui essentiel pour les rapporteurs et pour la présidente en particulier. Je veux remercier les conseillers car les avis sont des travaux collectifs et n'ont d'intérêt que quand les conseillers contribuent, participent et discutent. J'observe que le temps fait beaucoup dans l'habitude de travail entre les conseillers et c'est une des raisons de la sérénité remarqué sur cet avis, sans enlever du mérite aux rapporteurs.

Je remercie les rapporteurs qui se succèdent d'avis en avis, ils ont tous leurs particularités. Nous avons eu un tandem avec beaucoup d'expertises. Nous avons marié la passion et la sagesse. Nous avons eu beaucoup d'écoute et d'esprit d'intégration des propositions. Cela fait beaucoup du résultat. Bravo à eux.

(Applaudissements)

M. le Président. Je salue aussi l'importance du Conseil économique, social et environnemental dans ces périodes de difficulté et de conflit. Nous avons besoin de retrouver le sens du dialogue et le respect de l'autre. Je salue l'expertise de Jean Jouzel, la passion d'Antoine Bonduelle et leur capacité d'écoute. Je suis convaincu que l'élaboration des décisions politiques doit être collective et le CESE apporte toute sa pierre à cet édifice délicat.

Le prochain bureau se tiendra le 27 mai 2014. La séance est levée.

La prochaine assemblée plénière aura lieu le mardi 10 juin 2014, avec à l'ordre du jour la présentation du projet d'avis sur *Le dialogue social*, présenté par M. Placet, rapporteur, au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée par Mme Geng.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à seize heures trente.

Prochaine séance le mardi 10 juin 2014 à 14h30.

ANNEXE

Annexe : *La France face au changement climatique mondial* - Diaporama illustrant les propos de MM. Jean Jouzel et Antoine Bonduelle, rapporteurs

Conseil économique, social et environnemental

Assemblée plénière – 14 mai 2014

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

*Avis présenté par Antoine Bonduelle et Jean Jouzel
Au nom de la Section de l'environnement*

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

Aladin-Climat - 2021-2050

Aladin-Climat - 2071-2100

Aladin-Climat - 2071-2100

Scénario moins émetteur

Scénario très émetteur

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

I – Les impacts prévisibles vus par le GIEC...

- Difficulté de réduire l'incertitude sur les impacts (de nature très diverse)
- Distinguer la période d'ici à 2050 de la seconde moitié du siècle, où les risques et les dommages certains seront beaucoup plus importants et étendus
- Les risques émergents conjuguent la dégradation de systèmes terrestres, l'urbanisation en zone maritime et une vulnérabilité croissante des sociétés

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

...dès les prochaines décennies

- **Pour les milieux naturels** : effondrement irréversible de la biodiversité (coraux et espèces associées...) ; assèchement ; dégradation des systèmes terrestres
- **Pour les agricultures** : perturbation des régimes de pluie; impacts négatifs sur les rendements des cultures
- Quelques **bénéfices économiques et sociaux** attendus : extension des cultures vers le nord ; ouverture de routes maritimes et de ressources minières...

En Europe :

- Incidences sur la santé humaine et animale
- Augmentation de certains événements extrêmes (sécheresses, précipitations...)
- Montée du niveau des mers
- Risque de dépérissement massif dans les forêts mettant en cause production et écosystèmes
- Affaiblissement des écosystèmes locaux (prolifération d'espèces invasives...)
- Dans les villes, vagues de chaleur associées aux pollutions

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

II - L'adaptation et la vulnérabilité...

- L'adaptation est l'indispensable complément des politiques d'atténuation
- Selon l'Union européenne, les actions doivent
- faire l'objet d'une approche intégrée et coordonnée au niveau communautaire
 - privilégier les mesures « sans regret » et les approches centrées sur les écosystèmes
- La promotion de la résilience au climat dans l'UE s'appuie sur trois actions principales :
- son intégration dans les politiques sectorielles (PAC, PCP...)
 - l'adaptation des infrastructures via la normalisation
 - la promotion de produits d'assurance et financiers appropriés

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

- La vulnérabilité dépend d'une triple combinaison :
 - Le risque d'événements climatiques dommageables, voire extrêmes
 - La présence d'humains, de milieux naturels, d'installations économiques
 - Le niveau de préparation de la société à faire face au risque (système d'alerte, équipements, de protection, organisation collective, institutionnelle...)
 - **En Flandre**, des règles de drainage et des institutions pérennes de financement ont permis depuis 850 ans d'exploiter des plaines situées sous le niveau de la mer. Les risques d'inondation et de submersion marine remettent en cause le modèle
 - **Outre-mer**, les défis sont majeurs et divers d'un territoire à l'autre : accès à l'eau potable, développement de maladies et de parasites, endommagement de productions, érosion, dégradation d'une biodiversité exceptionnelle ...
- Nécessité de mettre à profit les statuts d'autonomie pour engager des politiques adaptées et d'activer des soutiens financiers nationaux et supranationaux

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

III - Des dispositifs existants...

Un Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) a été publié en 2011 à l'issue d'une phase de concertation

- doté de 168 millions d'euros
- articulé autour de 3 priorités : approfondir les connaissances, définir la méthodologie de prise en compte de l'adaptation dans les politiques publiques, renforcer les dispositifs d'observation et d'alerte
- comprenant 20 fiches « actions » principalement centrées sur
 - le vivant (santé, eau, biodiversité...)
 - les zones ou infrastructures les plus vulnérables (littoral, montagne...)

Le PNACC vise à permettre à l'ensemble des acteurs de devenir aptes à s'adapter à des conditions climatiques futures aux contours incertains

➤ **Toutefois la cohérence d'ensemble de la gouvernance et l'articulation des différents niveaux restent pour partie à construire**

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

...à une panoplie de services évolutifs pour les secteurs concernés...

- **Créer une vision partagée de l'action climatique en région par la mise en place de services concrets et ciblés par secteur ou par région**
 - **la santé** devra intégrer la thématique adaptation dans les stratégies et plans nationaux et territoriaux qui lui sont dédiés
 - **l'agriculture** devra concilier différents horizons d'adaptation et d'action tout en améliorant la résilience des systèmes de production
 - **la forêt** devra être gérée à partir de documents de gestion durable traduisant une vision partagée des propriétaires privés et des gestionnaires publics
 - **la biodiversité** devra être préservée par le maintien de continuités écologiques identifiées et sa prise en compte dans les projets d'aménagement
 - **la mer et les océans** devront voir leurs écosystèmes préservés ou restaurés, notamment les milieux remarquables : récifs coralliens, mangroves...

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

...services fondés sur des connaissances plus solidement établies

Développer la connaissance fondamentale et appliquée afin de pouvoir

- créer des projections climatiques de référence dans les territoires
- modéliser les impacts et réaliser des scénarios de référence évolutifs, déclinés géographiquement et par grands secteurs d'activité
- développer les services climatiques

La démarche doit aussi reposer sur le développement...

- de nouveaux codes de calcul
- de l'interdisciplinarité

... et un effort particulier en matière de

- santé-environnement
- recherche agronomique et d'innovation agricole

Il convient en outre d'intégrer l'idée d'un futur très sensiblement différent du présent dans toutes les études relatives aux secteurs de production, dans toutes leurs composantes

L'adaptation de la France au changement climatique mondial

IV - Des exigences institutionnelles nouvelles...

• Intégrer l'adaptation climatique dans l'action publique sur la base de règles communes

- dans le cadre de schémas réglementaires État-régions
- dans les plans climats-énergie territoriaux au niveau des intercommunalités
- en prenant en compte les connaissances disponibles sur les climats futurs et leur impacts dans les documents de prévention et de gestion des risques
- en intégrant les cartes de vulnérabilités dans les documents de planification
- en rendant opposables, à terme, les mesures de prévention des risques
- en renforçant la solidarité avec les outre-mer